

Civil Society Dialogue Network¹

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, et stratégie de l'UE : quelles actions prioritaires ?

31 mai 2013

Rapport de la réunion

Ce rapport résume les principaux points de discussion et recommandations de la réunion CSDN tenue à Bruxelles le 31 mai 2013 sur la République démocratique du Congo (RDC) et sa région. La réunion s'est déroulée selon les règles de confidentialité de *Chatham House*. Les éléments figurant dans ce rapport ne peuvent donc être attribués à aucun des participants ni à titre individuel, ni au titre de leur organisation, ni ne représentent nécessairement le point de vue du projet CSDN, du *European Peacebuilding Liaison Office* (EPLO), de ses organisations membres, du Service européen d'action extérieure (SEAE), ou de la Commission européenne (CE). Pour davantage d'informations sur cette réunion, vous pouvez contacter Anna Penfrat (apenfrat@eplo.org).

1. Introduction

La réunion avait pour objectif de permettre aux représentants des institutions européennes de recueillir les analyses et recommandations de la société civile – en particulier celle des participants congolais – sur la manière dont l'UE peut contribuer à la consolidation de la paix à long terme et au développement de la région, à travers son approche stratégique, suite à la conclusion, le 24 février 2013 à Addis Ababa, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région¹.

Cette réunion faisait écho aux conclusions d'un atelier d'analyse de conflit organisé par le SEAE en février, lequel avait, entre autres, mis en évidence la nécessité pour l'UE d'élargir le cercle de ses interlocuteurs en RDC. L'UE souhaitait notamment dialoguer davantage avec les groupes de la société civile impliqués sur le chantier de la gouvernance, les Eglises, souvent très engagées, et le secteur privé, fondamental pour la reconstruction économique du pays. La réunion a ainsi rassemblé une bonne cinquantaine de personnes issues pour moitié environ de diverses organisations de la société civile (au sens large) de RDC et pour moitié du SEAE, de la CE (Service des instruments de politique étrangère, DG Trade) et de la société civile européenne.

La journée a fait largement place aux échanges, les organisateurs ayant souhaité limiter les présentations à quelques propos d'introduction, de manière à privilégier le dialogue. Celui-ci a été structuré en alternance entre plénières et groupes de travail. Trois groupes se sont réunis en parallèle pour traiter de :

- La gouvernance en RDC, notamment dans ses aspects droits humains et état de droit ;

¹ Le *Civil Society Dialogue Network* (CSDN) est un projet de trois ans financé par la Commission européenne (Instrument de Stabilité) afin de faciliter le dialogue sur la prévention des conflits entre la société civile et les décideurs de l'Union européenne. Le CSDN contribue à renforcer les capacités de prévention des conflits et la coopération post-conflit à l'échelle internationale et régionale (pour plus d'informations, veuillez visiter le site internet www.eplo.org). Le CSDN est administré par EPLO, le European Peacebuilding Liaison Office, en coopération avec le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne.

- La réforme du secteur de la sécurité (RSS) ;
- La gouvernance économique, dont la gestion des ressources naturelles et l'intégration économique régionale.

La sélection des thématiques des groupes de travail a nécessairement influé sur le contenu des débats, qui se sont à juste titre centrés sur la question de la **gouvernance** dans tous ses aspects. Certains autres éléments de l'approche stratégique de l'UE en préparation, dont la dimension régionale des problèmes, ont été abordés de manière plus succincte, les participants congolais ayant remarqué qu'il aurait pu être utile que la réunion rassemble également certains de leurs homologues du Rwanda et du Burundi notamment pour en traiter. La question de la 'brigade d'intervention' devant renforcer la MONUSCO dans la région des Kivu n'a été abordée que brièvement, les quelques échanges sur le sujet ayant révélé autant d'espoirs que de craintes.

L'organisation du présent rapport reflète les principaux messages des participants à l'UE, suivis d'un traitement spécifique de chacun des trois volets de la gouvernance et d'une courte section relative à la dimension régionale.

2. Approche générale préconisée

Celle-ci peut se résumer en quatre points :

Priorité absolue à la gouvernance dans tous les domaines, mise en œuvre à travers un dialogue avec les autorités de RDC, sous-tendu par une approche de **conditionnalité politique** et une **relation contractuelle** en matière d'aide au développement.

Concrètement, il s'agit pour l'UE de mettre en pratique vis-à-vis de la RDC l'approche du 'nouveau partenariat sur l'efficacité de l'aide' qui préconise de lier l'aide à la démonstration d'efforts tangibles de la part des pays bénéficiaires pour améliorer la situation des droits de l'homme, approfondir les valeurs démocratiques, réformer la gestion des finances publiques dans le sens d'un accroissement de la transparence et d'un renforcement de la lutte contre la fraude et la corruption². La philosophie de cette approche est celle de la **redevabilité mutuelle** et son instrument privilégié celui du **dialogue politique** appuyé sur un **monitoring rapproché** des engagements.

De ce point de vue, l'Accord du 24 février représente une **fenêtre d'opportunité** à utiliser et un espoir pour la société civile de RDC de faire renaître la volonté d'engagement de la communauté internationale, et en particulier de l'UE, qui s'était éteinte depuis les élections de 2006. De fait, l'UE convient aujourd'hui que si la crise de 2012 apparaît sous de nombreux angles comme un 'bis repetita' de celle de 2008, c'est en partie en raison du manque d'attention et d'engagement des partenaires internationaux à accompagner la mise en œuvre de l'Accord de paix de Goma de mars 2009 en veillant à ce qu'il soit appliqué de bonne foi par les parties.

La volonté que semble vouloir concrétiser la nouvelle Stratégie **d'apprendre des erreurs du passé et d'aller à la racine des problèmes** – volonté également reflétée dans la Résolution 2098 du Conseil de sécurité (28/03/2013) – est fortement appréciée par la société civile, congolaise comme européenne.

² Le 'nouveau partenariat', convenu lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan en novembre-décembre 2011 est reflété dans deux Communications de la Commission du 13 octobre 2011 sur l'Agenda pour le changement' et l'Aide budgétaire, et les Conclusions correspondantes du Conseil le 14 mai 2012.

Appuyer la RDC et les gouvernements de la région dans la mise en œuvre des engagements prévus par l'Accord cadre du 24 février 2013: S'engager dans le travail d'élaboration de critères pour l'évaluation des progrès avec les Nations Unies et les membres de la communauté internationale. Et faire pression pour que les résultats soient rendus publics et que la société civile participe activement à l'évaluation des progrès.

Suivre attentivement la mise en œuvre des engagements nationaux définis dans l'Accord cadre et faire pression dans le cadre du dialogue politique pour que le cadre législatif dans des domaines clés de la gouvernance (notamment police et armée) soit complété par les règlements nécessaires et effectivement appliqué.

Les participants ont été unanimes à considérer que le suivi des engagements régionaux et nationaux pris dans le cadre de l'Accord du 24 février devait se faire sur la base de **critères détaillés**. Cependant, la définition de ces critères est restée floue, ce qu'il faut probablement attribuer au fait que l'on restait, en date de la réunion, dans l'attente des initiatives des signataires de l'Accord du 24 février quant aux mécanismes de mise en œuvre des clauses de suivi³, ainsi que des propositions des Nations Unies en application de la résolution 2098 (2013)⁴. Il ressort néanmoins des débats que la société civile souhaite que l'UE, en tant qu'acteur extérieur, prenne une part active à ce suivi, participation qu'elle voit comme un gage d'objectivité et d'indépendance du processus, mais aussi comme un outil important devant permettre à l'UE d'étayer son dialogue avec les autorités par des faits précis. Elle souhaite également y être associée elle-même, à la fois pour des raisons de transparence démocratique et parce qu'elle dispose d'informations de première main permettant de vérifier empiriquement la mesure des progrès. En raison de sa proximité du terrain, elle dispose également d'une capacité d'alerte rapide qui pourrait être davantage exploitée.

Veiller à un meilleur équilibre géographique dans l'allocation de l'aide afin de ne pas créer des déséquilibres et ressentiments en se focalisant trop sur l'est.

Veiller à une mise en œuvre effective par le gouvernement congolais des engagements pris tant au niveau national que local.

Préférer l'approche multilatérale à l'approche bilatérale, y compris au sein de l'UE en encourageant la coordination avec les Etats membres de l'UE ainsi qu'avec les autres bailleurs.

3. Gouvernance démocratique

La **lutte contre l'impunité** à tous les niveaux et dans tous les domaines doit être une priorité absolue. L'UE doit appuyer le renforcement de toutes les structures susceptibles de contribuer la lutte contre la corruption et l'impunité et à l'amélioration de la transparence dans la gestion du bien public.

L'impunité pour violence, corruption, détournement du bien public, etc. règne dans tous les domaines: services de sécurité, autorités locales, services fiscaux, responsables politiques, etc. Il est illusoire de penser reconstruire la RDC sur des bases durables tant qu'il n'y sera pas mis fin. Ceci exige un effort tous azimuts englobant le renforcement/la réforme de l'ensemble du système de la Justice, de la Cour des comptes, des commissions parlementaires, de

³ Suivi régional prévu au paragraphe 7 de l'Accord et suivi national au paragraphe 9.

⁴ Suivi international prévu à l'article 4 de la Résolution.

l'Inspection de la police, de l'Auditorat militaire, etc., ainsi que des médias et de la société civile qui jouent un rôle essentiel dans le démasquage des abus et violations.

La société civile de RDC voit dans l'espace d'ouverture créé par la nomination d'une Ministre de la Justice apparemment favorable aux réformes en mai 2012 une opportunité que l'UE devrait utiliser pour, notamment, pousser à :

- l'intégration du Statut de Rome dans l'ordre juridique congolais afin qu'il puisse être appliqué de manière effective;
 - l'adoption de la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme ;
 - la promulgation de la loi organique portant création de la Commission nationale des droits de l'homme et sa dotation en moyens d'action suffisants ;
 - le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
 - l'encouragement aux structures judiciaires incluant à la fois des juristes nationaux et internationaux, à l'instar d'une chambre mixte.
- Elle souhaite en outre vivement que l'UE soutienne l'adoption d'une résolution demandant le rétablissement du mécanisme d'Expert indépendant sur la RDC (interrompu en 2008) lors de la session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en septembre 2013.

Il est indispensable de maintenir la pression sur les autorités congolaises dans le cadre du dialogue politique en vue de **l'organisation effective des élections provinciales et locales** afin que les collectivités à ces niveaux disposent enfin d'autorités légitimes et redevables vis-à-vis de la population.

Deux recommandations en particulier sont faites à l'UE dans le domaine électoral, en écho aux recommandations de la mission d'observation électorale de 2011 :

- les missions d'observation domestiques doivent être encouragées et appuyées ;
- le fonctionnement et les décisions de la nouvelle Commission électorale doivent faire l'objet d'un suivi rapproché.

La promotion d'un **leadership démocratique et républicain**, s'appuyant sur les aspirations du peuple, est fondamentale.

Les participants congolais ont souligné que la classe politique était perçue comme fondamentalement corrompue par la population, l'accès à des responsabilités élues étant considéré surtout comme un moyen d'enrichissement. Tout en concédant que la promotion d'un nouveau type de leadership sera difficile et de longue haleine, un certain nombre d'éléments peuvent y contribuer, dont :

- l'encouragement de l'Etat congolais à financer les partis politiques ;
- l'appui financier à la presse et l'appui politique à sa liberté d'expression ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation à la citoyenneté dans le contexte électoral, malgré le goût amer que laissent bon nombre des élections passées ;
- la facilitation de la responsabilisation politique des femmes par des actions de sensibilisation, de coaching, d'alphabétisation selon les cas, menant vers l'introduction de quotas au sein des listes des partis pour les élections.

L'UE devrait clairement faire savoir au Président congolais que sa candidature à un 3^{ème} mandat en 2016 ne serait pas acceptable.

4. Gouvernance sécuritaire

Neuf recommandations principales sont sorties des débats :

- Il doit être mis fin à la politique d'intégration des milices au sein des FARDC qui est à la racine des doubles chaînes de commandement et des violences et abus perpétrés à l'encontre des populations civiles.
- L'UE doit impérativement continuer de soutenir la RSS en RDC, même si EUPOL et EUSEC devaient être closes prochainement.
- Les Etats membres qui appuient les FARDC doivent assortir de conditions la poursuite de leur appui technique et en faire un élément du dialogue politique. Ce dialogue doit être sous-tendu par un suivi-évaluation de la performance et du comportement des unités formées.
- Le morcellement et l'hétérogénéité des programmes d'appui aux FARDC sont contre-productifs et l'UE doit s'engager, au moins en son sein, et autant que possible avec les autres partenaires internationaux à davantage de cohésion et de coordination, y compris en face de résistances possibles des partenaires congolais.
- Procéder à une évaluation (indépendante) de la RSS et des appuis internationaux fournis à la RSS en RDC depuis des années est indispensable en vue d'émettre des recommandations sur la nouvelle architecture de l'appui international à la RSS en RDC.
- Le renforcement du contrôle parlementaire sur les services et institutions de sécurité est essentiel, de même que celui des organes de justice militaire et de l'Inspection générale de la police.
- Les efforts pour réformer la chaîne de paiement, même dans un contexte peu porteur, doivent être poursuivis.
- La base normative que constitue la Loi organique portant organisation et fonctionnement des Forces armées congolaises, promulguée en août 2011, doit être complétée par les mesures d'application nécessaires.
- Il est indispensable de lier la RSS à des projets de développement à haute intensité de main d'œuvre (ex. infrastructures) afin de dissuader les jeunes de rejoindre les groupes armés.

Les discussions ont porté surtout sur les Forces Armées de la République du Congo (FARDC), dont les participants ont dressé un tableau préoccupant :

- Contamination de l'institution militaire par le clientélisme du système politique, minant la chaîne de commandement par des loyautés parallèles. L'intégration du CNDP et des milices au sein des FARDC a aggravé le problème des « baronnies ethniques » ;
- « Armée de prédation », minée par l'affairisme et la corruption, préoccupée par son accès aux richesses plutôt que par la sécurité des citoyens ;
- Présence au sein des FARDC de nombreux criminels et auteurs de violations graves des droits humains, l'intégration d'éléments des groupes armés ayant amplifié le problème. Le climat d'impunité ambiante et le sous-développement de la justice militaire ne permettent pas d'y répondre ;
- Maigre solde des soldats et poursuite des détournements de cette solde par la hiérarchie, malgré les efforts pour distinguer chaîne de commandement et de paiement, aggravant la tentation des soldats de 'se servir' sur l'habitant ;
- Manque cruel de moyens logistiques et/ou détournement de ceux-ci à des fins personnelles ;
- Opacité des marchés d'armes et absence de contrôle sur les arsenaux.

La dispersion des programmes d'appui à la réforme de l'armée (France, Belgique, Etats-Unis, Chine, Angola, etc.) aggrave les problèmes car elle est à la fois contre-productive en termes de performance des forces armées (divergence des standards, manque d'interopérabilité des matériels, « on construit une tour de Babel » a déclaré un participant) et empêche la mise en

place d'un suivi transparent. Aucun suivi-évaluation ne permet d'ailleurs de mesurer la performance ou le comportement des unités ou services formés. Dresser un bilan apparaît aujourd'hui comme une priorité car en appuyant sans autre condition une armée si peu républicaine, on risque de « donner une prime à la violence ».

La population se défie des FARDC, qu'elle considère comme une menace plutôt que comme une protection. La persistance des milices et l'émergence régulière de nouveaux groupes armés est en partie une réponse à cette insécurité. Dans le cas des milices comme celui des FARDC, la perspective d'accès à une forme de revenu constitue en outre une motivation importante d'adhésion des jeunes, en l'absence de toute autre perspective économique. L'économie de guerre qui s'auto-entretient à l'est érige un obstacle sérieux au retour à la paix.

Dans ce contexte, les efforts faits par la société civile pour tenter de jeter des ponts entre population et FARDC restent laborieux. Les rotations régulières des troupes ne facilitent pas ce travail de construction de la confiance. Il est important que cet élément soit pris en compte par les programmes de DDR, qui doivent impérativement intégrer la dimension communautaire. Le tissage d'une relation saine entre population et police a progressé un peu davantage, grâce aux efforts de réforme de la police appuyés par la communauté internationale, mais il reste beaucoup à faire. La société civile est un maillon important du travail de restauration de la confiance entre la population et les forces armées et de sécurité et elle doit être soutenue dans cette action.

5. Gouvernance économique

Une attention privilégiée doit être accordée à la question de **l'exploitation minière**, composante importante de la paix et du développement du pays, et cette question doit impérativement être liée à celle du foncier, à la fois au niveau national et local.

C'est au niveau national que se nouent la plupart des contrats miniers. Les revenus qu'ils produisent sont importants à la fois en matière de développement économique global (production et répartition de la richesse nationale) et de gestion des finances publiques (revenus d'imposition, lutte contre la corruption). Toutefois, c'est au niveau local que l'exploitation minière a ses principaux effets sociaux et micro-économiques. Hormis l'illégalité de l'exploitation, entraînant une perte de revenus pour la collectivité, et l'entretien de la violence armée comme moyen de sécuriser l'accès aux ressources et aux profits, il faut tenir compte des implications en matière de droits humains (travail forcé, exploitation des enfants et des femmes, y compris sexuelle), des impacts nocifs sur l'environnement, et des menaces sur la sécurité foncière des petits paysans qui y sont associés. Il est vital que les **codes minier et foncier soient harmonisés** en ayant particulièrement en tête la **préservation des droits des communautés et des petits exploitants agricoles**.

Dans ce contexte, il est important de se souvenir que les violations, violences et spoliations liées à l'activité minière ne sont pas spécifiques à l'est. Elles affectent aussi d'autres provinces (notamment le Katanga), même si cela se traduit sous des formes différentes. Il faut aussi d'une certaine manière 'relativiser' l'est en considérant que les richesses des Kivu ne représentent que 2% environ du PIB congolais, et que les convoitises économiques portent avant tout sur le Bas-Congo et le Katanga, qui en fournissent 70-80%⁵.

⁵ Chiffre cité par un participant, non vérifié et donc à interpréter comme un ordre de grandeur plutôt qu'une valeur.

Sans nier la difficulté du problème du secteur minier, il est important de valoriser les atouts qui existent pour s'y atteler :

- Il s'agit d'un domaine que la société civile suit avec attention depuis des années et sur lequel elle dispose de banques d'information et d'une capacité d'analyse considérables. L'UE, et plus largement la communauté internationale, devrait se donner les moyens de mobiliser cette ressource dans le cadre des mécanismes de monitoring associés à l'Accord du 24 février;
- De bonnes pratiques de monitoring de l'exploitation minière ont été mises en place à l'est dans le cadre du mécanisme de suivi de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ; elles devraient être diffusées aux autres régions du pays en prenant appui sur l'instrument que constitue l'Arrêté du ministre des Mines du 29/02/2012⁶.

Le développement des **mécanismes de contrôle du budget et des dépenses, à la fois au niveau central et local**, est une condition essentielle de mise en place d'une fiscalité acceptée, productive, constituant l'un des piliers de la construction de l'Etat.

Il est en effet difficile, dans les conditions actuelles, de mener des campagnes de civisme fiscal, compte tenu de la faible légitimité à la fois des pouvoirs centraux et locaux, de l'absence de présence perceptible de l'Etat sur une bonne partie du territoire, de la culture de fraude et de corruption largement généralisée, entretenue de concert par le secteur public et les acteurs économiques privés et enfin, du fait qu'environ 98% de l'économie appartient au secteur informel⁷. L'impunité régnant à tous les niveaux, voire les sanctions prises à l'encontre de ceux qui tentent de les enrayer, encouragent la poursuite de ces dérives. Au niveau local, en l'absence d'une décentralisation effective, les autorités coutumières restent les mieux placées pour prélever l'impôt, formellement ou informellement, en échange de services ou d'une protection. Cependant, la culture traditionnelle fait obstacle à ce que la population leur demande des comptes.

Au niveau central

- Deux domaines d'attention méritent une attention prioritaire : les contrats miniers (traités ci-dessus) et la gestion des **agences de service public** (REGIDESO, SNEL, etc.). Celles-ci devraient surtout être encouragées à investir le produit des taxes qu'elles en reçoivent (directement ou indirectement) dans des investissements permettant de fournir des services effectifs à une part aussi large que possible de la population, de manière à alimenter le cercle vertueux du paiement de l'impôt ;
- Le **contrôle parlementaire** des finances publiques doit porter non seulement sur le budget, comme c'est déjà partiellement le cas, mais également sur les dépenses.

Au niveau provincial/local

La fiscalité à ces niveaux devra être un des centres d'attention prioritaires de la décentralisation, de manière à fournir aux collectivités provinciales et locales la base de ressources nécessaires pour assurer leur mission de service public, fonder leur légitimité à prélever l'impôt et établir le droit des citoyens de leur demander des comptes. Elle demandera des efforts importants de développement des capacités de gestion des administrations locales/provinciales. Une capacité fiscale effective et acceptée des autorités provinciales et locales aurait vraisemblablement des implications fortes en matière de distribution de la légitimité politique dans l'ensemble du pays.

⁶ Arrêté ministériel No 005L du 29 février 2012 portant mise en œuvre du Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs en République démocratique du Congo.

⁷ Chiffre cité un participant, non vérifié, et donc à interpréter comme un ordre de grandeur, non comme une valeur.

Deux outils à favoriser : la bancarisation et le guichet unique.

- La **bancarisation** est un outil essentiel de transparence dans le paiement des fonctionnaires civils et militaires et une condition de faisabilité du développement de la fiscalité, à la fois individuelle et entrepreneuriale. Malgré les difficultés diverses qu'elle rencontre (problèmes techniques, rareté des comptes bancaires à ce stade, mutation des soldats et des fonctionnaires, etc.), elle doit être approfondie et étendue au-delà de la capitale ;
- Le **guichet unique** est à encourager, tant aux frontières que dans les démarches administratives et fiscales. Permettant de lutter contre la corruption et la multiplication des taxes, et de simplifier les démarches, il peut être un outil efficace d'amélioration de l'environnement des affaires et donc d'encouragement de l'investissement nécessaire au développement.

6. Dimension sous-régionale

Dans le cadre de la **coopération régionale**, l'UE devrait appuyer les initiatives qui visent à rétablir la paix et à stabiliser la région, y compris la question des personnes déplacées, ainsi que des réfugiés en RDC et plus largement dans la région des Grands Lacs.

L'UE doit s'engager à soutenir les initiatives de paix qui visent à résoudre le problème des groupes armés qu'ils soient d'origine étrangère ou domestique. L'UE doit avoir un engagement diplomatique soutenu avec les pays de la région pour résoudre le problème des milices armées qui y trouvent appui et celui des réfugiés qui y est lié. Les participants ont remarqué que ceci ne signifie pas que l'ensemble des groupes armés ait des racines sur le sol des pays voisins : certains ont des ressorts exclusivement domestiques et doivent être traités en tant que tels. Pour ce qui est des groupes armés ayant des liens avec l'extérieur, l'engagement diplomatique de l'UE devrait concerner en particulier le Rwanda, mais sans oublier les autres pays frontaliers ou un peu plus distants qui doivent partager la responsabilité du rapatriement ou de la neutralisation de nombreux groupes armés ayant trouvé un refuge ou une base de repli en RDC. Pour ce qui est du Rwanda, il a été précisé que le dialogue avec les autorités devrait inclure la question de l'ouverture de l'espace d'expression politique, condition du retour pacifique des réfugiés, armés ou non.

Appuyer la **redynamisation de la coopération économique sous-régionale** entre la RDC et ses voisins de l'est.

Cette recommandation découle d'une crainte, exprimée par nombre des participants congolais, et parfois appuyée par des expériences personnelles, que la forte dynamique d'intégration de l'*East African Community* n'aggrave l'enclavement de la partie orientale du pays en la coupant de ses partenaires traditionnels, le Rwanda et le Burundi.

Faciliter les contacts entre sociétés civiles de RDC, du Rwanda et du Burundi afin de leur permettre d'avoir une plateforme commune d'échanges d'information, de campagnes de sensibilisation et d'action.

Quelques participants auraient souhaité que la réunion puisse rassembler d'emblée des représentants de la société civile de l'ensemble de la région. De telles configurations régionales pourraient être prévues dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.